

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 35 DOSSIER N°5146	COMMISSION N° 4	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
---	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : COLLEGE AU PATRIMOINE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
 Vu la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine"
 VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/4/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année scolaire 2021/2022 :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Claude Chabrol – AHUN	5 ^{ème} A	Archives départementales – GUERET	22	31/03/2022	115 €
	5 ^{ème} B		23	14/04/2022	115 €
Louis Durand – SAINT-VAURY	6 ^{ème} 1	Site Les Rivières sauvages – La Gioune – GIOUX	25	20/06/2022	280 €
	6 ^{ème} 2		25	21/06/2022	280 €
	6 ^{ème} 3		24	23/06/2022	280 €
	5 ^{ème} 1, 2 et 3	Forteresse médiévale – CROZANT	73	23/05/2022	272 €
Jean Picart Le Doux – BOURGANEUF	5 ^{ème} B, C et D	Centre International d'Art et du Paysage – BEAUMONT DU LAC	57	16/06/2022	260 €
Henri Judet – BOUSSAC	6 ^{ème} 1	Les Pierres Jaumates – TOULX SAINT CROIX	30	02/06/2022	100 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	4 ^{ème} A et B	Centre International d'Art et du Paysage – BEAUMONT DU LAC	40	02/06/2022	420 €
Raymond Loewy – LA SOUTERRAINE	4 ^{ème} E	Cité de la Tapisserie – AUBUSSON	22	20/06/2022	440 €
	5 ^{ème} B et D	Centre International d'Art et du Paysage – BEAUMONT DU LAC	50	23/06/2022	463 €

- dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 932.21 – Article 657 381 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET